

Claire BLANCHE-BENVENISTE

LA COMPLÉMENTATION VERBALE :
VALENCE, RECTION ET ASSOCIÉS

1. PROBLEMES DE DESCRIPTION DES TEXTES

Les productions de français parlé que nous étudions peuvent-elles nous amener à proposer une "grammaire du français parlé non-normé" ? Je voudrais montrer comment se pose le problème à propos de la "complémentation verbale".

La difficulté fondamentale est bien connue : il s'agit de concilier des textes qui risquent d'avoir des usages très particuliers et des règles de description qu'on voudrait assez générales pour constituer une "grammaire". Z. Harris rappelle qu'on a vu là, pendant longtemps, une sorte de difficulté insurmontable :

"On a souvent pensé qu'on ne pouvait dégager des règles distributionnelles de grammaire que pour les usages normatifs de la langue (en particulier parce que les décalages avec les usages de conversation étaient trop irréguliers); ou qu'on ne pouvait le faire que pour un dialecte standard, mais jamais pour une production non-standard ou argotique".
Z. Harris, 1951,
"Structural and Transformational Structure", p. 776.

En tant que descripteurs de notre "propre langue", le français, nous sommes pris entre deux tendances :

— l'une est très optimiste; elle nous entraîne à nous approprier ces textes et à faire comme si nous les comprenions parfaitement. Les verbes et les systèmes de complémentation verbale qui figurent dans ces textes nous paraissent être à peu de choses près les mêmes que dans notre propre usage. Certes il y a quelques décalages, dus à des emplois techniques, régionaux ou "bizarres" (voir plus loin les exemples de "affaler une voile", "recevoir", "être destiné dans quelque chose"), mais il nous semble que nous savons les déceler à temps pour ne pas faire d'erreur d'interprétation. Pris par cette tendance il nous est arrivé souvent de nous étonner qu'il y ait si peu d'équivoques et nous avons même pu penser que nos corpus manquaient sérieusement d'"exotisme" en ce qui concerne la complémentation verbale. Cela est dû en grande partie au fait que ces textes nous parlent de choses familières et banales, ou que nous ressentons comme telles, au point de nous en approprier la signification sans grands scrupules. Pour des textes anciens, nous serions plus prudents, et attentifs à la leçon de R.L. Wagner qui écrivait, à propos de glossaires entrepris pour l'année 1840 :

"Un dépouilleur inexpérimenté est naïvement enclin à prêter à ces termes la valeur que lui-même leur donne. Neuf fois sur dix ils en ont une différente".

Les vocabulaires français, t. 1, 156.

La "naïveté" est parfois proche de la mauvaise foi : nous cherchons dans les productions de français parlé des confirmations pour nos hypothèses d'analyse. Nous avons proposé des hypothèses théoriques pour l'étude de la complémentation verbale (Blanche-Benveniste et Van den Eynde 1979) et il serait commode d'utiliser les textes de français parlé comme des sources de bons exemples à l'appui de ces hypothèses. Les sondages que nous avons faits du côté de la morphologie (cf. Blanche-Benveniste 1977 et Deulofeu dans ce numéro) nous confortaient dans l'idée qu'on ne devait pas craindre d'être débordé par la diversité des usages du français parlé : les différentes formes que prend le futur ("il boira, boivra, buvera, boivera", etc.) nous permettaient par exemple de mieux décrire les règles morphologiques fondamentales et de prévoir les diverses réalisations possibles, celles qu'on trouve aujourd'hui et qui sont à peu près les mêmes que celles qui sont attestées depuis des siècles (un prolongement est fourni par M.Cl. Bodet, dans un travail de maîtrise). Dans cette

perspective, on peut estimer qu'il est possible d'absorber les différentes variations de la complémentation du verbe, à partir du moment où l'on a bien identifié les problèmes qui se posent.

— L'autre tendance est faite de méfiance envers les fausses naïvetés et de pessimisme sur notre capacité à "comprendre" les textes produits par autrui, aujourd'hui, en français parlé. Cette méfiance peut avoir plusieurs sources. Par exemple on constate que les locuteurs de ces productions, lorsqu'ils parlent entre eux, éprouvent rarement le besoin d'explicitier leurs différences d'usage. Ils le font parfois, comme dans cet extrait :

"— il a reçu celui-là
 — ça veut dire il a reçu il a reçu quoi, des coups ?
 — non il a rien reçu il est né un peu idiot"
 (Col. C1, 13.06.80)

Sans l'explicitation, cet emploi de "recevoir" dépourvu de complément, aurait pu donner lieu à un beau contre-sens pour certains d'entre nous. Or la rareté des explicitations de ce genre nous laisse penser que nous devons "passer à côté" de bien des significations pour la simple raison que les locuteurs acceptent facilement de se comprendre "approximativement", sans s'expliquer entre eux. De la même façon, il nous semble qu'il y a peu de plaisanteries fondées sur la complémentation verbale, du genre de celle-ci :

"— sur quoi tire un soldat suisse ?
 — sur ordre de son supérieur"
 (relevé de devinettes, Aline Migeon),

mais il suffit d'une seule dans un texte pour jeter la suspicion sur beaucoup d'autres emplois. Peu d'ambiguïtés, du genre de celles qu'on cite dans les exemples de grammaire :

"Jeanne d'Arc parle de sa voix angélique"
 (— elle en parle, de sa voix ? elle parle avec cette voix ?)

Le malaise devant les textes ne nous a pas été donné par ces sortes de plaisanteries ou d'ambiguïtés, mais plutôt par certains usages de ceux qu'on pourrait appeler "les marginaux de la langue", si cette notion de "marginalité" n'était pas trop suspecte : les enfants, qui utilisent le verbe "naître" (cf. plus loin) d'une façon pour nous étrange; qui uti-

lisent systématiquement le verbe "tuer" avec un complément comme "à coups de pierres, avec des pierres" (23 emplois sur 25 dans un texte de N. Koulayan); des émigrés qui ont un usage statistiquement particulier du verbe "travailler" (cf. plus loin), ou ces emplois isolés comme :

"c'est destiné dans un autre labo", MFM 8A 13/14
(seul emploi attesté pour cette construction).

Ce malaise fait que nous sommes gênés pour "manipuler" les exemples comme nous avons besoin de le faire dans une description syntaxique; comment établir que le verbe "tuer" peut "se passer de complément" ? Comment savoir si on peut poser une équivalence entre deux constructions comme :

"d'après moi c'est faux" et "c'est d'après moi que c'est faux" ?

Une description de la complémentation verbale des textes produits dans sa propre langue rencontre en fait deux sortes de difficultés distinctes :

- l'une d'ordre grammatical, et que l'on peut chercher à résoudre par des moyens grammaticaux, en s'appuyant sur les données du contexte, sur l'intonation et sur des manipulations diverses; pour vérifier le bien-fondé des manipulations, on pourrait compléter le corpus par des questions posées aux locuteurs (à la façon des "élicitations" de Z. Harris); on pourrait espérer des réponses par "oui" ou "non", qui permettent de trancher certaines questions d'équivalences entre diverses constructions; il peut y avoir une réponse relativement nette quant à la question de savoir si celui qui dit :

"d'après moi c'est faux"

peut également dire :

"c'est d'après moi que c'est faux"

ou si celui qui dit :

"jamais on part"

dit aussi :

"c'est jamais qu'on part".

Sur des questions de cet ordre, le consensus doit être possible à obtenir.

— L'autre sorte de difficulté est d'ordre lexical, et là les recours grammaticaux, l'appel au contexte, l'examen de l'intonation ne servent à rien, ni non plus la consultation des locuteurs sur leur propre usage. Pour savoir s'il y a deux complémentations distinctes (et deux significations) dans :

"je t'invite à quelque chose" — ou "quelque part" —
et "je t'invite" (au sens de "je paie pour toi"),

il n'y a pas de procédure générale qui soit bien efficace. Dans ce domaine, l'information transmise par la complémentation verbale semble s'accommoder d'une certaine dose d'approximation et cette approximation même — apparemment irréductible — doit jouer en tant que telle un rôle fondamental.

Une théorie de la complémentation verbale doit au moins pouvoir situer ces deux ordres de difficulté.

2. UNE THEORIE DE LA COMPLEMENTATION VERBALE

2.1. Trois degrés dans la relation au verbe

Nous distinguons trois degrés de relation entre un "complément" et un verbe, et cette distinction reprend des analyses fort anciennes.

- 1) un degré "fort", pour le complément *régi par le verbe* et qui est *dans la valence du verbe*; c'est le complément qui paraît intuitivement imbriqué dans la construction et le sens du verbe, celui que certaines grammaires avaient proposé de nommer "complément essentiel" (cf. A. Chervel 1977, p. 179). Nous verrons que ce caractère essentiel est délicat à définir et qu'on ne peut pas se contenter de dire qu'il est obligatoire auprès du verbe. L'exemple-type que l'on peut proposer est celui de *ressembler*, dans la mesure où l'on considérerait comme irrecevable une construction sans complément :

"il ressemble",

et comme recevable une construction avec complément :

"il y ressemble, il lui ressemble".

Les éléments qui constituent la valence d'un verbe peuvent se définir comme un minimum requis pour que le verbe puisse fonctionner. Ces éléments de la valence sont en principe mentionnés avec le verbe dans les dictionnaires, mais ils ne sont généralement pas distingués systématiquement des autres.

- 2) Un degré "faible", pour le complément *régi par le verbe*, mais qui n'est pas nécessaire à la construction ni au sens du verbe; il peut s'adjoindre à peu près à tous les verbes, mais n'est appelé par aucun lexème verbal particulier. Un exemple-type serait celui de "autrefois" dans :

"il lui ressemblait autrefois".

Un dictionnaire idéal ne serait pas tenu de le mentionner. Nous verrons qu'il n'est pas simple de le classer en disant purement et simplement qu'il est "facultatif" ou "accessoire".

Un même élément peut fonctionner comme valence d'un verbe, par exemple "de cette façon" ou "comme ça", pour :

"il se comporte de cette façon, comme ça"

ou comme réaction d'un autre, comme dans :

"il y va de cette façon, comme ça";

il est donc inutile d'étiqueter "de cette façon" comme un *circonstant* (ou comme "complément de manière"), étant donné qu'il n'a pas la même relation au verbe dans les deux cas.

Ces deux sortes de complément, valence ou réaction, font partie de ce qu'on appellera la réaction du verbe, au sens large. La valence n'en est qu'une sous-partie, celle qu'on estime fondamentale pour diverses raisons. Nous utilisons à dessein le terme de réaction avec une valeur ambiguë : tantôt ce qui englobe valence et réaction (au sens large), tantôt ce qui n'est pas la valence, tout en

étant régi par le verbe (au sens restreint) : c'est parce que la distinction entre les deux est délicate et qu'il est commode d'avoir un terme couvrant, qui neutralise la distinction.

- 3) Un degré "nul", c'est le faux complément, non régi par le verbe, qui n'est qu'un élément de lexique associé à la construction verbale dans son ensemble; c'est l'élément *associé*. Un exemple-type serait "de cette façon" dans :

"de cette façon, eh bien il y va"

ou "quant à moi" dans :

"quant à moi, je n'irai pas".

Il n'est pas facile de le classer une fois pour toutes en l'appelant "complément de phrase", comme on a souvent voulu le faire, mais c'est une notion qui s'apparente un peu à celle-ci. On note que le même élément lexical, par exemple "de cette façon", peut être selon les cas, dans la valence, dans la rection ou associé.

2.2. Précautions utiles

On essaie de décrire, outre les constructions verbales, des constructions nominales, adjectivales, adverbiales, caractérisées par des particularités syntaxiques propres à une catégorie comme nom, adjectif, adverbe. Et, de plus, on identifie des constructions qui ne sont pas liées à une catégorie particulière, comme :

"à problème concret réponse concrète"	(AG V 10)
"ce truc, pas facile"	(EF 12),

qui reposent sur des phénomènes de construction (par exemple la symétrie) qui n'ont rien à voir avec une catégorie morpho-syntaxique particulière. Ces ensembles construits sont en dehors des mécanismes de la complémentation, et il nous semble qu'ils doivent être décrits de façon originale (cf. Deulofeu 1977).

Ce qu'on appelle ordinairement "phrase" — et qui n'est pas facile à délimiter dans un texte oral — résulte de la combinaison de constructions parfois très diverses, où peuvent intervenir des cons-

tructions verbales, nominales, des ensembles construits sans rattachement à une catégorie précise. Ces combinaisons forment des unités de discours dont on ne peut pas prévoir la constitution, et pour lesquelles on ne peut pas donner de description systématique. C'est pourquoi nous ne prenons pas la phrase comme unité de calcul en syntaxe : il nous semble qu'on ne peut pas fournir de "modèle" de la phrase qui nous permette de classer les phénomènes qui apparaissent dans les productions parlées. La phrase — pour autant qu'il soit utile de conserver ce terme — nous paraît plus utile comme notion d'analyse des discours, et pour caractériser les types de discours les uns par rapport aux autres. Sur ce point nous serions d'accord avec les idées de G. Guillaume (*Leçons de Linguistique*, 1, 69, par exemple) qui voyait dans la phrase une unité de discours et non de langue.

Dans le calcul des différentes relations syntaxiques (valence, rection, associé), nous ne prenons pas en compte la vraisemblance sémantique. Par exemple pour la relation entre un verbe et un complément de sa valence, nous tenons compte du lexique verbal, parce que c'est l'élément constructeur qui organise toutes les relations, mais nous essayons de réduire l'importance des éléments lexicaux de la valence. Pour un verbe comme "manger", il nous importe d'établir qu'il peut avoir dans sa valence un élément du genre "ça", "manger ça", mais il nous importe peu que cette valence soit réalisée par un élément lexical très prévisible comme "il mange le gâteau" ou qu'il le soit par un élément lexical très peu prévisible comme "manger la patience". La priorité de l'élément constructeur fait que tout ce qui entre dans cette valence de "manger" peut à bon droit être considéré *a posteriori* comme "mangeable", de ce fait même. Réduire les éléments de valence et rection à des termes peu lexicaux — des pronoms autant que possible — c'est un des principes de l'analyse pronominale (Blanche-Benveniste et Van den Eynde 1979); mais ce n'est pas seulement un principe théorique, c'est aussi une bonne précaution pratique en face des textes. Si l'on a du mal à interpréter un exemple comme :

"c'est abaisser l'antenne sur les phares carrés" (B. B., Penne)
ou "un bateau il nous a démoli l'escombrière" (Ritou 2)

ce n'est pas en raison de la construction des verbes "abaisser" ou "dé-

molir", mais en raison du lexique nominal; pour analyser la construction — et pour fournir une forme de compréhension d'ordre "grammatical" — il suffit de la version pronominale de la construction :

"c'est l'abaisser dessus"
"il nous l'a démolie".

Il nous paraît évident qu'on ne pourrait pas partir à la recherche des constructions verbales si l'on avait *a priori* comme limites les vraisemblances ordinaires de relation entre les lexèmes verbaux et les lexèmes nominaux qu'ils construisent. Nous aurons donc recours systématiquement aux équivalents pronominaux pour analyser les faits de valence et de rection.

D'autre part cette possibilité de conversion entre le lexique et les pronoms nous semble être la garantie qu'il y a réellement une construction à analyser. En effet, si l'on prend un "idiomatisme" comme

"mettre la clef sous la porte"

il n'est pas possible de le réduire à son équivalent pronominal :

"la mettre dessous",

pas plus que

"faire des châteaux en Espagne"

ne peut être réduit à

"en faire là-bas".

Lorsque le lexique de la complémentation verbale se met à peser trop lourd, c'est que le fait de construction s'estompe derrière une formule qu'on doit prendre en son entier, comme une citation, en la considérant hors de la syntaxe, au même titre qu'un grand mot lexical. Dans la mesure où "battre le rappel" peut être mis en équivalence pour certains locuteurs avec "le battre", c'est encore une construction verbale; mais il est probable que "battre la chamade" n'en est plus une pour la majorité. Ces idiotismes, dont M. Gross estime qu'ils forment une part fondamentale des emplois de verbes (M. Gross 1980) sont à considérer comme des phénomènes lexicaux, et il est probable que les textes

de français parlé en comportent bien davantage que nous ne le croyons ordinairement ¹.

3. LA DISTINCTION ENTRE ELEMENTS REGIS ET ASSOCIES (régis au sens large)

3.1.1. Les éléments régis peuvent être soumis au jeu des modalités et des contrastes.

Un élément régi, qu'il soit de valence ou de rection, peut être réalisé de telle façon qu'il permette un contraste entre une version positive et une version négative :

*je sors le soir mais pas la nuit
je ne sors pas le soir mais la nuit
il ne ressemble pas à sa tante mais à sa cousine
je sors avec lui mais pas avec elle.*

Certes, il y a des cas où ce jeu de contraste est bloqué, mais on a intérêt à en faire un cas particulier, par exemple pour les verbes dits "de polarité négative" ou "positive",

il n'a pas dormi de la nuit (il a dormi de la nuit)
prendre le moindre prétexte (* ne pas prendre ...)*

Il s'agit justement d'une caractéristique qui montre que, ici, le jeu de la rection n'est pas libre. Dans les cas les plus généraux où la rection est libre, les contrastes de ce type sont possibles.

¹ On peut utiliser la notion de "locution verbale figée", à condition de prévoir plusieurs degrés dans le "figé".
- aucune modification du lexique ni des modalités n'est possible; c'est le cas de "battre la chamade", où l'on ne peut même pas avoir "ne pas battre la chamade".
- le lexique des "compléments" n'est pas convertible en pronoms, mais les modalités sont libres : "faire ou ne pas faire des châteaux en Espagne, cligner ou ne pas cligner des yeux";
- les modalités sont bloquées (cf. plus bas), mais le lexique peut être échangé contre des pronoms : "il n'a pas dormi de toute la nuit dernière, et moi je moi je n'ai pas dormi de celle-ci";
- le lexique des apparents compléments est à considérer comme faisant partie du radical verbal constructeur : dans "faire peur", on prendra l'ensemble comme constructeur : "lui faire + peur".

Les éléments régis peuvent être réalisés sous des formes en *qu-* qui marquent en gros l'interrogation :

tu sors *quand*, *avec qui*, *où*, *comment*
qui ressemble à cette tante
comment va-t-il

Ils peuvent être marqués par la restriction en *ne ... que*,
 il ne sort *que le soir*, (*qu'avec lui*, *qu'ainsi*),
 (sauf quelques cas d'incompatibilité sémantique, comme "** il ne sort qu'avec personne*", et le cas particulier du sujet qui ne peut pas prendre directement cette restriction dans tous les cas).

Les éléments régis ont donc un ensemble de propriétés qui permet de les modaliser, et d'utiliser tout un paradigme de réalisations. On dira qu'il y a des relations d'équivalences (au sens que Z. Harris 1951, 263 donne à ce terme), entre :

il sort le soir / il sort quand
 il ressemble à sa tante / il ressemble à qui,

qui valent pour les éléments régis; on trouve cette équivalence pour un couple comme :

il sort avec son sac / il sort avec quoi

mais on dira qu'il n'y a pas d'équivalence pour "avec le temps qu'il fait" dans :

avec le temps qu'il fait il reste /
 (?) avec quoi, il reste,

qui ne représente pas un rapport de rection ¹.

¹ Un énoncé comme "avec quoi il reste" est possible, mais semble-t-il uniquement dans les cas où l'on reprend "en écho" un énoncé précédent, par exemple

- avec le temps qu'il faisait, il est sorti !
 - avec quoi, il est sorti ?

Je n'examinerai pas ces exemples : dans la situation de la reprise en écho, tout semble possible et les règles de syntaxe les plus fondamentales peuvent être enfreintes.

On trouvera la même chose (p.70) à propos des exemples comme :
 c'était midi quand je suis arrivé
 (?) quand était-ce midi ?

La proportionnalité habituelle entre la forme assertive et la forme

3.1.2. Les associés ne sont pas soumis au jeu des modalités et des contrastes.

On prendra pour exemple des cas-types d'éléments qui ne peuvent être qu'associés, "quant à ...", puisque "...". Il n'est pas possible de les réaliser avec un contraste entre version positive et négative :

quant à lui c'est d'accord
 *quant à lui mais pas quant à moi c'est d'accord
 *pas quant à toi mais quant à moi c'est d'accord
 puisqu'on me le demande je le ferai
 *puisqu'on me le demande mais pas puisque ça me plaît, je le ferai
 *pas puisqu'on me le demande mais puisque ça me plaît.

On ne peut pas davantage introduire une forme en *qu-*

*quant à qui c'est d'accord.

S'ils comportent une négation, c'est une forme de négation particulière qui ne permet pas le contraste avec une version positive; c'est le cas pour "pas de café" dans :

pas de café, je m'en vais,

où il est impossible de contraster :

*pas de café mais de thé, je m'en vais;

le contraste est en revanche possible pour une forme comme "pas du café", lorsqu'elle fonctionne comme élément régi :

pas du café mais du thé je voulais ¹.

questionnante ne semble pas respectée; la question n'est possible que dans un exercice de genre métalinguistique.

¹ On trouve "pas du café mais du thé je voulais" dans un type syntaxique qui est étudié plus loin, avec un effet intonatif parfois marqué. On remarque que "pas de café" ne représente pas la portée d'une modalité verbale sur "café"; dans une construction verbale comme :

je ne veux pas de café,
 on ne peut pas continuer par "mais du thé". L'opposition entre les formes "de" et "du" est reliée à ce statut de modalités.

L'absence de contraste — jointe à d'autres caractéristiques qu'on verra plus loin — permet de distinguer un emploi associé de "une fois", c'est celui qui ne contraste pas avec "deux fois, trois fois ..." :

une fois, il y avait une villa ici et j'y allais ...
*deux fois, il y avait une villa ici ...

En associé, "une fois" a une sorte de valeur d'occurrence indéterminée. En revanche, lorsqu'il s'utilise dans la rection, il contraste avec la série des numéraux (2, 3 fois), et il a valeur d'occurrence déterminée :

une fois je lui ai rendu visite mais pas deux
je ne lui en ai pas parlé une fois mais deux fois.

Un même élément comme "quand je suis arrivé" peut fonctionner dans la rection d'un verbe,

on a découvert ça quand je suis arrivé;

il est alors contrastable,

on a découvert ça quand je suis arrivé pas quand ça s'est produit

et on peut le mettre en équivalence avec une question :

on a découvert ça quand ? quand je suis arrivé.

Il peut aussi fonctionner comme associé

quand je suis arrivé, c'était midi,

et dans cette interprétation il n'est pas contrastable

*quand je suis arrivé mais pas quand tu as appelé c'était midi,

ni en équivalence avec une question

*quand était-ce midi ? quand je suis arrivé ¹.

¹ Cet emploi est possible en "écho" à un autre énoncé, cf. note 1, p. 67. Je prends pour exemple la combinaison de *quand ...* et de *c'était midi* exprès parce que la sémantique habituelle aide ici à faire une démonstration. Il est difficile de mettre une rection temporelle sur "c'était midi" (sans doute parce qu'il est difficile de situer cela par rapport

Contrairement à ce qu'on dit parfois, ces deux statuts d'associé et de rection n'ont rien à voir avec la place de l'élément ni avec sa mobilité; on peut très bien avoir, avec des dispositions différentes (et moyennant une intonation adéquate) :

c'était midi quand je suis arrivé
quand je suis arrivé on a découvert ça ¹.

à un repère autre que "midi", qui fonde à lui seul le repérage ? ...).

On s'en rend compte au fait que la question :

c'était midi quand ? quand était-ce midi ?

est un peu incongrue. Elle le serait moins avec un temps présent, pour des raisons qu'on peut chercher à retracer :

c'est midi quand ? quand les aiguilles sont comme ça.

Après l'imparfait et "midi", les conditions sont réunies pour qu'on répugne à l'interprétation par "quand ..." = rection, et qu'on penche pour celle où "quand ..." = associé.

De ce fait, non seulement le contraste est difficile, mais on peut voir que toutes les variations de modalités sont bloquées; on dira :

quand tu as appelé c'était midi,

mais non :

quand tu n'as pas appelé c'était midi (?)

ni :

ce n'était midi que quand tu as appelé (?)

(alors qu'avec un "midi" dans la rection, les deux sont possibles : "ce n'est midi que quand les deux aiguilles sont comme ça", "quand elles ne sont pas comme ça c'est midi").

On peut dire que l'exemple est de mauvaise foi; certes; mais comme la plupart des exemples courants permettent aussi bien des interprétations par élément rectionnel que par élément associé, et sans que la nuance sémantique entre les deux soit frappante, il est nécessaire de mettre en jeu tout ce qui favorise le blocage d'une des deux interprétations, au bénéfice de l'autre.

¹ Quand on recourt à la mobilité d'un complément pour tester son statut, on oublie souvent de tenir compte des changements intonatifs, et parfois on est un peu encombré par les "différences de sens" qui se manifestent. Par exemple, sur un énoncé comme

il a essayé de toutes les façons,

si on déplace "de toutes les façons", on obtient non pas un résultat mais *deux* :

1) "de toutes les façons" est une rection, en tête du verbe, avec éventuellement une intonation descendante, et sa signification est proche d'un complément de manière :

de toutes les façons (descente) il a essayé,
pas d'une seule

2) "de toutes les façons" est un associé, avec éventuellement une intonation montante, et sa signification est à peu près celle de "quoi qu'il en soit",

de toutes les façons, (montée), il a essayé.

3.2.1. Les éléments régis ont plusieurs modes de relation avec leurs verbes (plusieurs dispositifs).

Nous appelons *dispositifs* (Blanche-Benveniste, Deulofeu et Van den Eynde, à paraître) les différentes organisations que peut prendre une relation entre un verbe et un élément construit. Ainsi on considère que pour

les gosses se battent dans la boue
 c'est dans la boue que les gosses se battent
 il n'y a que dans la boue que les gosses se battent

on a trois dispositifs qui préservent la même relation entre "les gosses se battent" et "dans la boue"; les verbes "c'est" et "il n'y a que..." ne sont pas des verbes constructeurs (ils n'ont aucune valence particulière ¹), ce sont des verbes de dispositifs. Le premier — qui paraît être le plus "neutre" — sera désigné comme le "dispositif direct".

Dans un dispositif direct, les éléments régis par le verbe subissent les modalités du verbe. Si le verbe a une négation, cette négation peut porter sur tous les termes de la rection

le bateau ne suivait pas les nageurs le soir là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs mais les pédalos le soir là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs le soir mais le matin là-bas
 — le bateau ne suivait pas les nageurs le soir là-bas mais de ce côté.

Aucun des deux résultats n'est équivalent à l'énoncé de départ en ce qui concerne les modalités possibles.

¹ Cela ne veut pas dire que "c'est ... que" et "il n'y a que ..." acceptent n'importe quel élément (cf. article de C. Jeanjean, dans ce numéro). On sait que ces verbes refusent certaines formes de réalisation : on ne peut pas avoir :

*c'est aucun homme qui parle
 *il n'y a que chaque homme qui parle,

mais ce n'est pas en raison d'une relation syntaxique entre *c'est* ou *il y a* et un nom, c'est en raison de la forme que prend ce nom, avec certains traits de quantification, négation ou autres. Ces verbes acceptent aussi bien des éléments du genre le N, du N, au N, préposition quelconque + N, sans qu'ils en régissent eux-mêmes le choix, sous condition qu'ils ne soient pas réalisés avec des traits comme ceux que portent "aucun", "chaque".

Dans un dispositif qui isole un terme, ce terme reçoit ses propres modalités :

c'est le bateau qui ne suivait pas les nageurs
ce n'est pas le bateau qui suivait les nageurs
ce n'est pas le bateau qui ne suivait pas les nageurs.

Il y a entre autres un dispositif particulier (qui n'est pas toujours bien dégagé), c'est celui qui, essentiellement par l'intonation, isole un terme de la réaction en tête du verbe :

à sa tante il ressemble
17 ans il a (AG 47-19)
pour les mêmes ils se prennent (AG 199-27).

Ce dispositif permet les contrastes, indépendamment de la forme positive ou négative du verbe ¹ :

à sa tante il ressemble, pas à sa soeur
pas à sa tante il ressemble mais à sa soeur;

il permet également la restriction :

que des zéros il a récolté (AF 52).

C'est dans ce dispositif que les éléments de réaction sont souvent difficiles à distinguer des éléments associés; la propriété d'avoir ou pas des contrastes est discriminante.

L'intonation peut, dans les cas idéaux, permettre de les opposer. Pour l'associé, par exemple "quant à elle" dans

quant à elle elle lui ressemble,

¹ Cela veut dire que, quelle que soit la modalité du verbe, l'élément de tête est maître de ses contrastes; par exemple, avec un verbe qui a une modalité positive, "il ressemble", l'élément de tête dispose de deux sortes de contrastes qui ne dépendent que de lui :

élément positif	contraste avec	élément négatif	verbe positif
-----		-----	-----
à sa tante	pas à sa soeur		il ressemble
élément négatif	contraste avec	élément positif	verbe positif
-----		-----	-----
pas à sa tante	à sa soeur		il ressemble

l'intonation est plate ou montante sur "elle"; elle s'oppose, ou peut s'opposer à celle de la fin d'énoncé (voir sur ce point la thèse de G. Boulakia 1978) :

quant à elle (montée) elle lui ressemble (descente).

Si l'énoncé est interrogatif, avec montée finale, on peut avoir une descente sur l'associé :

quant à elle (descente) elle lui ressemble ? (montée).

Pour le dispositif rectionnel au contraire, le premier morceau ne peut pas contraster avec la fin de l'énoncé. Si l'énoncé est assertif, avec une intonation descendante sur sa fin, le premier morceau est également descendant :

à sa tante (descente) il ressemble (descente)

et si l'énoncé est interrogatif, avec une montée finale, le premier morceau a aussi une montée :

à sa tante (montée) elle ressemble ? (montée).

Autrement dit, le premier morceau, qui contient un élément de rection, n'a pas d'autonomie intonative qui lui permettrait de contraster avec la fin de l'énoncé; il reproduit la direction du contour final, même si ce n'est pas exactement de la même façon (cf. P. Martin 1978).

Nous verrons que l'intonation ne fournit pas un critère de reconnaissance très fiable pour les corpus. Mais ce qui nous importe ici c'est que l'élément rectionnel de tête a des modalités, ce qui l'oppose fondamentalement à l'associé.

On opposera ainsi un emploi d'associé de "sans argent", dans cet exemple :

sans argent (montée) j'étais dehors (descente),

pour lequel on interprète : "si je n'avais pas eu d'argent j'aurais été dehors", à un emploi de rection :

sans argent (descente) j'étais dehors (descente)

pour lequel on interprète : "j'étais dehors et j'étais sans argent".
Dans le premier cas, on ne peut pas faire de contraste :

*sans argent, j'étais dehors, mais pas sans idées

alors qu'on le peut pour le deuxième cas. Pour le deuxième cas, on peut aussi poser une équivalence entre

sans argent j'étais dehors
et : c'est sans argent que j'étais dehors,

alors que ce ne serait pas possible pour la première interprétation (cf. Deulofeu 1977, 44 et Boulakia 1978, 250).

3.2.2. Les éléments associés n'ont pas la gamme des dispositifs.

On ne peut pas avoir

*c'est quant à moi que je suis content
*c'est puisqu'on me le demande que je le fais
*c'est qui que tu choisisses qu'il sera furieux

et l'on n'a pas non plus, avec l'intonation de fin d'énoncé :

quant à moi (descente) je suis content (descente).

Les éléments associés ne sont pas pris dans le jeu des dispositifs de la construction verbale; on doit relier cette caractéristique au fait qu'ils ne peuvent pas être soumis aux modalités, alors qu'un élément pris dans un dispositif verbal est soumis aux modalités qui y circulent ¹.

¹ On peut schématiser ainsi les trois zones que l'on dégage :

éléments hors réaction (associés)	éléments dans la réaction	
		dispositifs isolant un terme
pas de modalités à contraste	-----	-----
	modalités à contras- te, indépendantes du verbe	modalités du verbe

On doit préciser que les contrastes ne peuvent porter, dans une construction verbale, que sur des "éléments lexicaux"; il n'y a pas de contraste possible pour un clitique,

*le prendre mais pas elle

3.3. Résumé sur les différences entre associés et rection

De nombreuses études ont été consacrées à ce que nous appelons ici associé (proche du "complément de phrase" bien que les deux notions ne se recouvrent pas). L'absence de modalités, l'impossibilité de mettre l'associé sous "c'est ... que" ont été maintes fois relevées (voir sur ce point la bonne bibliographie de L. Melis 1979).

Ce qui nous paraît remarquable c'est que l'associé ne peut pas "moduler" sa relation avec le verbe : pas de contrastes, pas de jeu de modalités, pas d'organisation selon différents dispositifs. En revanche, les éléments rectionnels sont modulables, aussi bien en ce qui concerne leurs modalités de réalisation (négatifs, positifs, interrogatifs) qu'en ce qui concerne leur mode de relation avec le verbe ¹.

est impossible, il faut, pour supporter le contraste, au moins un élément "semi-lexical", comme un démonstratif :

prendre celui-ci mais pas elle.

Dans le verbe, on peut faire contraster le radical, sous forme de participe ou d'infinitif,

il l'a effleuré mais pas touché

il va l'effleurer mais pas la toucher

mais on ne peut pas contraster les auxiliaires :

* ils ont marché mais n'avaient pas.

Cette définition des "éléments lexicaux" n'est pas toujours aisée, d'autant qu'il y a des lexèmes qui refusent certaines modalités auxquelles leur sémantisme semble contraire, comme "nul, chaque ...".

¹ On peut chercher à interpréter sémantiquement cette absence de modulation, caractéristique de l'associé. Quand on regarde les éléments qui sont typiquement associés (i.e. qui ne peuvent pas être des rections), on s'aperçoit qu'ils correspondent assez bien à cette notion de "suspension de toute modalité", qui écarte la question comme la réponse, la négation comme l'affirmation, la restriction comme son contraire; on pourrait parler d'un caractère "suspensif" que l'on retrouve par exemple dans :

- les éléments *qui, que, quoi*, suivis de *que* et subjonctif :

quoi que tu choisisses, il refusera

quoi que tu fasses il partira.

On ne peut pas les construire dans un dispositif à modalités :

"*c'est quoi que tu fasses ... que ..."

on ne peut pas envisager de les construire comme éléments de rection :

*il a quoi que tu choisisses (valence de "a")

Il en va de même pour les formules en "quelque que ..."

quelque solution qu'on choisisse, il refusera

*il a quelque solution qu'on choisisse

Ces éléments "qui + que + subjonctif" ou "quelque N que" ont pour caractéristique sémantique de ne pas permettre le contraste entre plu-

C'est sur cet ensemble de modulations qu'on peut bâtir des équivalences, et éventuellement consulter les locuteurs pour voir s'ils les acceptent. Par exemple, sur le modèle de :

pour m'aider, on l'a fait venir
c'est pour m'aider qu'on l'a fait venir,

peut-on proposer

pour finir, on l'a fait venir
c'est pour finir qu'on l'a fait venir,

ou bien est-ce que cela "change trop les choses" ? Si l'équivalence est refusée, ou gênée, c'est qu'il s'agit d'un associé. On peut ainsi recourir aux informateurs pour élargir le corpus, en respectant les consignes que donnait Z. Harris (1951, 38) pour obtenir des "élicitations" :

"[...] nous essayons de fournir au locuteur un contexte dans lequel il pourrait prononcer cet énoncé (pour autant qu'il le fournisse naturellement), sans lui arracher la réponse s'il ne la fournit pas [...]".

La confusion entre associé et réaction peut entraîner de gros contre-sens d'interprétation, comme on a pu le voir pour l'exemple de :

sans argent, j'étais dehors.

La langue française n'a pas de procédé morphologique pour indiquer la différence entre les deux. On pourrait penser qu'une langue comme le portugais contemporain dispose d'un procédé différentiel (cf. Seabra, en cours). Un énoncé comme

comme ça elle tenait son sac

sièurs éléments de paradigme, puisqu'il semble qu'on envisage tous les remplissages de paradigme globalement, sans s'arrêter à aucun; leur sémantisme est donc bien accommodé à celui de cette position d'associé qui refuse toute variation de modalité.

- Les formules faites d'une alternative entre "positif" et "négatif", comme dans :

du café ou pas du café, je m'en vais
trop tard ou pas trop tard, j'y vais.

Il est impossible de les construire en réaction :

(?) je bois du café ou pas du café

"* c'est trop tard ou pas trop tard qu'il part".

L'alternative obligeant à envisager toutes les modalités engagées ne permet plus de jouer sur le choix entre l'une ou l'autre.

est ambigu en français. On peut l'interpréter en prenant "comme ça" pour un élément de rection (avec intonation descendante si l'énoncé est assertif); en ce cas, il constitue une sorte de "complément de manière du verbe" et peut contraster :

comme ça elle tenait son sac, pas comme ça
c'est comme ça qu'elle tenait son sac, pas comme ça.

On peut aussi l'interpréter comme un élément associé, et "comme ça" est paraphrasable par "les choses étant ainsi ... elle tenait son sac".

En portugais (d'après les données de T. Seabra), on aura deux traductions différentes :

— pour l'interprétation avec rection :

assim ela o-segura; (ainsi elle le tient)

assim a une intonation descendante, comme la fin d'énoncé; le pronom clitique *o* (= "le") est placé devant le verbe *segura* : c'est une caractéristique des cas où le verbe est précédé par un élément de rection. La place de *o* oblige à comprendre *assim* comme régi par le verbe.

— pour l'interprétation avec associé :

assim ela segura-o;

assim a une intonation montante; le pronom clitique *o* est placé derrière le verbe *segura* ce qui est caractéristique des cas où le verbe est "libre", sans rection antéposée. La place de *o* oblige à comprendre *assim* comme extérieur à la rection du verbe ¹.

¹ Dans son étude sur "Les premières zones de la proposition en ancien français", P. Skarup montre que l'ancien français avait sans doute une répartition des pronoms "régime conjoints" un peu identique. Je résume quelques-unes de ses hypothèses, en les transcrivant dans le cadre adopté ici (et sans doute en les tirant un peu à moi, mais je crois, sans les dénaturer).

1) La place des pronoms régimes conjoints est après le verbe, type :
V (pro.rég)

si (p. 305) "aucun élément de la proposition ne précède le verbe", c'est-à-dire : s'il n'y a aucun élément régi antéposé au verbe.

Ex. : "(et) torna *s'en* li marchis" (375)
(et s'en retourna le marquis).

Il y a cet ordre si le verbe est précédé d'un élément comme "et", comme précédemment, ou s'il est précédé d'un élément "qui n'est pas dans la proposition" (= qui est associé), comme dans :

"(que que ce soit) dites *le nos*" (383)
(= quoi que ce soit, dites-le nous).

Il serait utile de voir comment en français, sans recourir à une analyse explicite, et sans procéder à des équivalences, on peut, au vu des corpus, avoir des indications qui permettent de s'y retrouver et d'éviter, au moins en partie, les contre-sens.

2) si "un élément de la proposition précède le verbe" (i.e. si un élément de rection se trouve en tête), l'ordre est :

(pro.rég.) V

comme dans :

"trestous les deniers *li* bailla" (342)
(= tous les deniers (il) lui donna).

Les éléments de rection en tête, qui provoquent cet ordre sont soit des compléments, soit certains sujets, soit des formes interrogatives ou indéfinies en *qu-* (314), comme dans :

"*quei li* vulez vus descouverir" (163)
(= que voulez-vous lui révéler).

On peut résumer ainsi cette répartition :

éléments en tête	(pro.rég.) + V	V + (pro.rég.)
rection	+	-
associé	-	+

Sont typiquement associés des éléments comme :

"a ceste fois"
"selonc ..." (402)
"qui que ce soit" (383)

Des éléments qui comportent une alternative,

"ou face bien ou ge foloie ..."
(= que je fasse bien ou que je fasse folie ...) (381)

La répartition qu'envisage Skarup l'oblige à distinguer des "subordonnées qui sont dans la principale, 260", et qui fonctionnent donc comme des rections du verbe principal; elles entraînent l'ordre :

(pro.rég.) + V

C'est le cas du "puis que" à valeur temporelle (384)

"pus ke il vint a moi *l'ai* jeo taunt amé, 283"
(= après qu'il soit venu à moi l'ai je tant aimé)

et c'est le cas du "quant" temporel :

"quant on le voit si ne *le* puet on conoistre, 461"
(= quand on le voit on ne peut le reconnaître).

Il y a par ailleurs "des subordonnées qui sont hors de la principale" (361), ce sont celles qui fonctionnent comme associés, par exemple le "puisque" à valeur "causale" ou le "quant" à valeur "concessive" :

"quant vus l'amez, enveez *i*" (388)
(= puisque vous l'aimez ...)

Elles entraînent l'ordre inverse :

V + (pro.rég.).

4. LA RECONNAISSANCE DES ASSOCIES ET DES RECTIONS DANS LES CORPUS

A la lecture des corpus de français parlé, nous savons que nous mettons en oeuvre un ensemble de procédures, faites d'"intuitions" et de "recours au contexte" qui nous permettent de distinguer assez sûrement entre associés et rectionnels (cela justifie la tendance optimiste que l'on peut adopter sur ce point). Si l'on essaie d'examiner de quoi sont faites ces procédures, dans des exemples réels, on voit qu'on y fait intervenir pour très peu le critère de l'intonation et pour beaucoup les indications de contrastes d'une part et l'appropriation du "sens" d'autre part.

4.1. L'intonation

A la lecture silencieuse, un énoncé comme

"à mourir des discussions entre femmes on avait" (Alison 9-37)

nous invite à prendre "à mourir des discussions entre femmes" comme éléments régis par le verbe "on avait". Pourquoi ? Parce que "on avait" tout seul serait bizarre (il faudrait chercher une interprétation peu usuelle) et que ces deux éléments forment une valence très plausible. Nous attribuons de ce fait une mélodie descendante à tout ce premier morceau qui vient en tête du verbe, avant même d'aller vérifier ce qu'il en est sur la bande enregistrée. La vérification est décevante d'ailleurs : on s'attendrait à une descente intonative spectaculaire sur "femmes", et c'est à peine sensible. C'est l'épreuve inverse qui serait frappante : essayer de donner une intonation montante à "femmes" serait grotesque. Boulakia (1978, 250) a bien relevé cette difficulté à vérifier expérimentalement le premier schéma.

Les différences d'intonation ont été pour nous, jusqu'ici, surtout un recours métalinguistique : en les exagérant pour faire ressortir un phénomène, nous les utilisons comme critères; mais il est extrêmement rare que nous ayons eu recours aux bandes enregistrées des corpus pour y trouver une indication pertinente qui ne nous serait pas venue à l'esprit sans cela.

Il y a là un avantage évident : c'est qu'il est possible, dans une grande mesure, de lire les transcriptions sans faire recours constamment à l'enregistrement.

4.2. Les indications de contrastes

S'il y a un contraste dans le texte, c'est que l'élément en question est rectionnel et non associé; or on a souvent des indications de contrastes, par exemple :

"comme ça elles étaient épaisses [...] pas comme celles-ci" (Ritou, 2)

(il s'agit donc de "être épaisse gros comme ça")

"comme ça elle tenait son sac pas comme tu dis" (AN 3-4).

La proximité d'une question joue le même rôle :

"la Vollane on l'appelle" (Duclaut 5),

cela fait suite à un passage où quelqu'un demande :

"comment on l'appelle".

Une disposition en chiasme autour du verbe également :

"on était à bloc, ras des bancs on était" (Ritou, 9)

(élément régi à droite, élément régi à gauche).

"tandis que maintenant on connaît plus personne plus personne on connaît" (Canadell 11-27).

Parfois c'est la simple possibilité d'un contraste que l'on peut proposer, par exemple pour :

"mon premier mari on avait une voiture puis une moto" (Arvel-Bodet 8-9)

"la première fille que j'ai fréquentée j'avais 16 ans" (AG 1 51-21).

Dans le premier cas, on pourrait accepter :

"c'est pas mon premier mari, c'est mon second qu'on avait une voiture ..."

alors que dans le deuxième cas, c'est plus difficile :

"c'est la première fille que j'ai fréquentée, que j'avais 16 ans, pas la deuxième" (?)

4.3. Le sens prévisible des verbes

Pour

17 ans il a	(AG 47-19)
des disques pour danser tu mets	(AFR 3)
le blé d'hiver ça s'appelle	(d'Oriano 122)

il paraît évident que les éléments de tête sont dans la rection (et même dans la valence) des verbes. Sinon, on devrait interpréter "il a", "tu mets", "ça s'appelle" comme des constructions complètes auxquelles il ne manque pas de valence, ce qui serait peu usuel. Certes, on pourrait dégager une interprétation avec "le blé d'hiver" comme associé; cela nous obligerait à poser :

le blé d'hiver (= s'agissant du blé d'hiver)
ça s'appelle (comme "ça s'arrose, ça se soigne")

et à comprendre "appeler" dans le sens de "interpeler", ce qui est un peu loufoque dans le contexte où une vieille dame décrit le paysage agricole qu'elle a vu au cours d'un voyage.

Voici quelques cas d'ambiguïté réelle que l'on a pu relever, et que rien dans le contexte n'éclaire :

"c'est pas un fromage fait hein pour moi" (AN 3-2)
"à la télé il passe" (GR 8a)

S'agit-il de la valence "fait pour moi" ou de l'associé "pour moi" équivalent à "en ce qui me concerne" ? S'agit-il de la valence "passer à la télé", ou de l'associé "à la télé" (quand il est à la télé) et du verbe "passer" au sens de "passer bien" ?

4.4. Les effets d'inclusion sémantique

L'associé se prête à des effets d'inclusion qui lui sont particuliers, et cela est sensible surtout pour les notions de lieu. Dans un exemple comme

à Paris il va au cinéma rue de la Harpe

si le premier élément "à Paris" est associé, alors on ne peut pas l'interchanger avec l'autre, "rue de la Harpe"

(?) rue de la Harpe il va au cinéma à Paris

(cela impliquerait que la rue de la Harpe inclut Paris).

En revanche, si le premier élément est un rectionnel, peu importe la répartition des lexèmes locatifs, il n'y a pas d'effet d'inclusion

rue de la Harpe (descente) il va au cinéma à Paris
à Paris (descente) il va au cinéma rue de la Harpe

S'il y a absence de contraste (associé), alors l'effet d'inclusion peut jouer. A la lecture des textes, nous avons tendance à suivre ces indications d'inclusion, par exemple pour

à Mazargues il habite à la Calade,

dans la mesure où l'on sait que "Mazargues" inclut "la Calade", on a tendance à interpréter "Mazargues" comme associé, hors du champ des modalités et donc hors contraste.

4.5.

Entre le recours au contexte, tel qu'on le pratique à la lecture des corpus — tel que le pratiquent sans doute les locuteurs — et l'analyse grammaticale explicite, il y a une activité commune qui a pour effet de cerner les propriétés syntaxiques de l'associé et du rectionnel. Les différences entre les deux sortes d'éléments sont d'ordre syntaxique, et on peut espérer, par des procédures diverses, en constituer la grammaire.

5. LA DISTINCTION ENTRE VALENCE ET RECTION

5.1. La valence est définie par des exigences et des refus

Dans la présentation traditionnelle qu'on en donne, la valence (sous le nom de "complément essentiel", cf. là-dessus A. Chervel 1977) se définit principalement par une exigence du verbe :

"se comporter" exige "de telle façon"
 "ressembler" exige "lui".

Cette exigence est propre à tel verbe, pas à d'autres. Ainsi, pour trois "compléments" comme "de telle façon", "là-bas", "à sa tante", on peut poser des relations de valence ou de rection :

	de telle façon	là-bas	lui, à sa tante
se comporter	valence	rection	-
aller	rection	valence	?
ressembler	rection	rection	valence

On doit raffiner un peu cette notion d'exigence, en notant que certains "compléments" sont ou non compatibles entre eux ou compatibles avec certains sujets. Ainsi pour un verbe comme

je parle

on a une valence de forme "lui"

je lui parle,

mais pas pour un verbe "ça parle" ("ça parle de quoi, ce film", AG V-12)

de quoi ça parle, *de quoi ça lui parle.

Les verbes ont aussi des valences qui se définissent par des refus; c'est le cas pour les compléments de forme

le, la, les - lui, leur - se - en - (...)

qui sont nécessairement des valences quand ils apparaissent auprès d'un verbe, parce qu'ils ne sont pas acceptés par tous les verbes; on ne peut pas avoir

*elle les existe,

donc ces formes ne peuvent jamais être considérées comme des rections. On peut dire que la langue française marque dans leur forme certains compléments comme des compléments "de la valence" et non "de la rection" ¹.

¹ Les pronoms clitiques forment un domaine particulièrement intéressant

En revanche, pour tous les compléments à préposition,
avec ça, pour lui, vers elle, comme ça ...
qui sont compatibles avec presque tous les verbes, l'hésitation entre
valence et réaction est possible.

Un verbe qui accepterait toutes les constructions avec tous
les compléments possibles, y compris ceux qui sont spécifiques de la

de la valence des verbes parce qu'ils révèlent une organisation à la
fois sémantique et syntaxique, bien plus apparente lorsque les com-
pléments sont réalisés sous cette forme clitique que lorsqu'ils le
sont sous une forme lexicale.

Un exemple simple de cette organisation : avec des compléments
de forme lexicale, on ne voit pas la différence entre :

je parle à *cette personne*
je ressemble à *cette personne*
ça ressemble à *une personne*
je pense à *cette personne*
je pense à *cette personne avec ses ennuis.*

Avec des compléments de forme clitique, on voit les différences sui-
vantes; on a :

je *lui* parle, à cette personne
je *lui* ressemble, à cette personne
ça *y* ressemble, à une personne
* je *lui* pense, à cette personne
j'*y* pense, à cette personne
je pense à elle
(?) je parle à elle
(?) je ressemble à elle.

Les verbes comme *parler* et *ressembler* ont une valence de forme cliti-
que *lui*; les verbes comme *penser* ne l'ont pas. Cela entraîne quanti-
té d'autres caractéristiques différentes (par exemple le fait qu'on
ait "se parler, se ressembler", mais pas "se penser"). Les verbes
qui ont un *lui* clitique ont un trait que nous avons nommé "plus per-
sonnel primaire"; les autres ne l'ont pas; même s'ils peuvent avoir
des compléments qui évoquent "de l'humain", comme "je pense à *lui*",
ils les ont sans cette caractéristique de "personnel primaire"; tous
les verbes comme "penser", qui construisent un complément "à lui" ont
un clitique *y*, "j'*y* pense"; il n'y en a pas qui fasse exception; cela
semble indiquer que le complément non-clitique, "à lui", est en fait
toujours signalé comme étant dans le paradigme *y*, "non personnel".

Toute une hiérarchie de traits est indiquée dans le jeu des
formes clitiques. C'est une zone où l'organisation grammaticale se
voit bien, et à partir de laquelle on peut éclairer les relations syn-
taxiques fondamentales.

Le français possède, dans ce domaine, une sorte de modèle de
"déclinaison" qui permet de voir comment fonctionnent certaines va-
lences verbales.

valence, n'aurait de ce fait pas de sens propre. Imaginons un verbe "présenter" qui, en plus des constructions habituelles comme

je le lui présente, je te présente à lui,
je me présente à lui, à ça, il se le présente,
ça se présente à lui, ça se présente, je m'y présente,
je m'y présente, il présente bien, (...)

aurait

ça lui présente, ça y présente, je présente de lui
je me présente de lui, je l'en présente,
ça s'en présente, je présente, (...).

Ce serait un verbe comme "schtroumpfer", capable de tous les sens et de toutes les constructions. C'est donc bien par le refus de certaines constructions spécifiques de la valence que se définissent les verbes, autant que par leurs exigences.

5.2. Les valences définies par des paradigmes

Les valences ne sont pas définies par une construction, mais par une famille de constructions. Prenons pour exemple le verbe "étonner"; avec un sujet de type "ça" il a deux constructions qui marchent de pair :

ça m'étonne
je m'étonne de ça;

avec un sujet de type "tu", une seule,

tu m'étonnes
*je m'étonne de toi.

Ce sont ces ensembles d'emplois (que nous appelons "groupes de formulations") qui constituent la valeur d'usage de "étonner", et qui le font différent par exemple de "bouleverser" :

ça me bouleverse tu me bouleverses
*je me bouleverse de ça *je me bouleverse de toi.

On peut donc "élargir" le sens d'un verbe en rajoutant une construction au paradigme de construction déjà connu. Soit l'exemple des verbes "gonfler" et "affaler". Dans un usage "moyen", on a :

la voile se gonfle - gonfler la voile
 mais la voile s'affale - (?) affaler la voile.

Si l'on rencontre l'usage technique de "affaler une voile", c'est un emploi nouveau, qui par contre-coup change le sens possible de "la voile s'affale". C'est cet apprentissage qui se fait dans un de nos corpus :

"- il faut tomber la voile
 - non une voile ça se tombe pas ça s'affale" (B. 13-6-80).

Sur le modèle de "la tomber", on introduit ici "l'affaler". Reste ensuite le problème de savoir si cela va constituer un seul verbe, qui grouperait :

je me suis affalé par terre
 la voile s'affale
 on affale la voile
 (?) on m'a affalé par terre

ou si l'on va avoir une répartition entre deux unités de verbes :

- 1) je m'affale (et pas *on m'affale)
- 2) ça s'affale, et aussi "on affale ça".

C'est le problème de la formation des paradigmes de constructions verbales, qui ne peut pas recevoir de solution simple ¹.

5.3. Problème de paradigme : la réalisation zéro

Un élément de valence peut, dans certains cas, avoir une forme de réalisation zéro; c'est l'exemple classique du verbe "manger", que l'on peut avoir avec ou sans réalisation de valence

il ne mange pas - il ne mange pas ça.

On a le droit de considérer que dans "il mange" on a une réalisation zéro de la valence et que ce n'est pas la même chose que l'absence de valence; en effet, à partir de "il mange", on peut enchaîner par coordination :

il mange, mais pas ça
 il mange, mais pas n'importe quoi

¹ Cf. BLANCHE-BENVENISTE 1975, "Recherches en vue d'une théorie ...".

il ne mange pas, sauf ça,
alors que ce ne serait pas possible pour un verbe sans valence de ce type :

*elle existe, mais pas n'importe quoi.

On notera la présence "latente" de cet élément de valence par "∅" :

il mange ∅, mais pas ça;

on indique par là qu'il y a une valence à ce verbe, mais qu'elle n'a pas de réalisation lexicale. Cela permet de distinguer plusieurs valences d'un même verbe, par exemple pour "lever", on peut avoir :

tu dois lever ∅ mais pas n'importe quoi

alors que pour : le blé lève, la pâte lève, on posera : "lever", avec aucun complément dans la valence.

Cette réalisation zéro donne un effet de sens "indéterminé", dont Z. Harris (1972) a cherché à rendre compte par l'idée d'"effacement du mot approprié" (cf. Blanche-Benveniste 1976). Le mot approprié est celui que l'on peut d'autant mieux effacer de la réalisation qu'il est plus facile de le rétablir implicitement,

"[...] c'est celui qui, dans une culture donnée, ou pour un type de propos donné — conversation ou science — est accepté comme le mot essentiel qui pouvait apparaître. Il n'a pas son sens plein tel qu'il est défini dans le dictionnaire, mais celui qui apparaît dans la relation à son environnement, dans le discours considéré".

(*Théorie transformationnelle*, 5, 21).

L'interprétation de ce mot approprié effacé est affaire de consensus entre les locuteurs d'un même groupe. Ainsi pour "elle boit", on interprète souvent qu'il ne peut s'agir que d'alcool, mais c'est autre chose s'il s'agit d'un malade à l'hôpital, d'une plante ou d'un bébé. Pour un verbe comme "marquer", une construction

on n'a pas marqué ∅

pourra être interprétée différemment selon qu'il s'agit de joueurs, de pêcheurs,

"l'année dernière on y est allé on a pas marqué dis
presque pas" (Ritou 12),

ou de comptables.

Dans l'exemple cité pour le verbe "recevoir" (cf. p. 59), l'un des interlocuteurs avait compris qu'il s'agissait de l'effacement d'un mot approprié comme "des coups", et l'autre précisait qu'il utilisait en fait le verbe "recevoir" avec absence de valence. Gross (1975) remarquait (p. 149) que les emplois figurés se passent difficilement de la réalisation de leur complément; on dit

Paul a truffé le pâté,

sans avoir besoin de préciser "de truffes de première qualité", alors qu'on ne dirait pas

? Paul a truffé son texte,

en sous-entendant "de fautes d'orthographe".

C'est que dans le cas du pâté le mot approprié est facile à reconstituer, alors que pour le "texte" il ne l'est pas, car il est moins fortement codifié.

Un verbe comme "descendre" a une construction avec un locatif dans sa valence,

on descendait de là, on descend là-bas

et ce locatif peut facilement être réalisé zéro,

on descend \emptyset mais pas n'importe où.

Il a aussi un emploi où l'on ne peut pas réaliser la valence par zéro, c'est celui de :

descendre d'une grande famille
*il descend, mais pas de n'importe quelle famille.

Proust joue sur ces deux valences lorsqu'il utilise une première fois : "descendre" + une valence non effaçable, et une deuxième fois "descendre" + une valence effacée + une réaction de type "tellement" :

"Les Montesquiou descendent d'une ancienne famille. Ils

descendent tellement qu'ils sont dans le quatorzième
dessous" (cité par A. Rey, p. 120).

La délimitation entre rection et valence peut être rendue très délicate par le fait qu'il existe cette réalisation zéro.

5.4. Délimitation syntaxique de la valence

C'est surtout pour les compléments prépositionnels que se pose le problème : il s'agit de savoir comment, dans une chaîne de compléments construits avec le verbe, on peut couper pour répartir d'un côté la valence et de l'autre la rection.

L'exemple classique est celui du verbe *compter* dans un emploi triplement ambigu :

il compte sur le bateau;

on peut proposer trois analyses :

- valence "compter sur quelque chose"
- valence avec aucun complément, "compter", et une rection "sur le bateau" (= "c'est important sur un bateau", "cela compte").
- valence à réalisation zéro "il compte \emptyset " et rection "sur le bateau".

En fait il s'agit de délimiter la prise plus ou moins large que le verbe exerce sur les éléments qu'il construit, jusqu'où va sa valence.

On peut prendre deux exemples de verbes pour lesquels la valence semble avoir varié, à une époque récente, dans le sens de l'élargissement ou dans le sens de la restriction.

Soit le verbe "sortir"; dans un usage récent, attesté par nos corpus, "sortir avec une fille" est devenu à peu près équivalent à "fréquenter une fille" (qui est désuet). Rien dans les propriétés syntaxiques ne permet apparemment de distinguer l'usage 1 :

sortir avec quelqu'un (au sens de "faire une sortie")

de l'usage 2,

sortir avec quelqu'un (au sens de "avoir une fréquentation amoureuse").

Pour les usagers de 1, il paraîtra bizarre de trouver :

"il ne sort plus jamais parce qu'il sort avec elle"

et pour les usagers de 2, il paraîtrait de mauvais goût d'avoir certains lexèmes derrière "avec". C'est que dans l'usage 2, "avec + nom" est passé dans la valence du verbe; le verbe a une prégnance plus grande que dans l'autre usage. Le fait que les ambiguïtés existent réellement sur ce genre d'emploi montre qu'on a peu d'indices linguistiques pour faire la différence.

Le verbe "inviter" a en revanche un emploi récent avec une prégnance plus restreinte de sa valence; dans des emplois comme

"tu viens, je t'invite",

il semble qu'on ne puisse plus rétablir une valence avec réalisation zéro du genre "au restaurant, à tel endroit"; "inviter", sans complément dans sa valence peut être paraphrasé par "je paie pour toi". Du coup dans une construction comme

inviter au restaurant

"au restaurant" peut être compris comme un simple élément de réaction, ("payer pour quelqu'un, au restaurant"), ce qui représente un changement notable.

Il faut remarquer que rien, dans la disposition syntaxique, dans le contexte ou dans l'intonation, ne permet de délimiter cette frontière entre valence et réaction, et que les locuteurs peuvent très bien utiliser les mêmes chaînes de verbes et de compléments tout en ayant des découpages différents.

6. RECONNAISSANCE DES RECTIONS ET DES VALENCES DANS LES CORPUS

Dans les corpus, aucun indice précis ne peut nous mettre en garde contre les faux-sens que nous pouvons faire en interprétant mal

une valence de verbe. Aucun recours aux équivalences ne permet d'éclaircir le problème; pour les deux emplois de "sortir avec elle", l'équivalence avec "c'est avec elle qu'il sort" est aussi bonne. Les propriétés syntaxiques des éléments de valence et de rection sont les mêmes.

Les indices d'un décalage entre notre usage et celui des corpus nous viennent sous forme de "malaises" divers. Par exemple des emplois isolés de verbes sans valence apparente :

"Sainte Marthe essaya, *défia*, arriva"
(N. Koulayan, texte écrit, enfant de 10 ans)

"pourquoi parce que vous pensez qu'en tant que femme si
vous le disiez ça ça *dénotait* - je sais pas"
(Alison 24-18)

On est tenté de penser, à première vue, que "défier" et "dénoter" sont des lapsus; mais on peut aussi se demander si ce ne sont pas des valences nouvelles, peu attestées. Comme ces exemples sont isolés, nous ne pouvons pas conclure.

Parfois, c'est l'impression qu'il y a défaut d'une valence, comme pour certains emplois que font les enfants du verbe "naître", avec un "complément de temps" qui semble être dans la rection pour eux, alors que nous le mettrions dans la valence :

"parce que à Casa quand je suis né je suis resté toujours"
"quand je suis né je suis né en même temps qu'eux alors je
les ai appelés mes frères" (P. Hallier)

(le locuteur précise par ailleurs que "eux" sont beaucoup plus âgés que lui).

Parfois, c'est l'impression que, statistiquement, un élément survient avec un verbe à la façon d'une valence obligée; c'est le cas pour les emplois que font des travailleurs émigrés du verbe "travailler", toujours accompagné d'un locatif ou d'un temporel, dans les enregistrements faits par L. Lévy et B. Cabasse :

je travaille ici à depuis 1957
je travaillais en 1957
j'ai travaillé à Marseille à Lyon Nancy Metz
je travaille à le maçon

j'ai travaillé avec X
 j'ai travaillé chez Madame L
 j'ai travaillé deux mois
 depuis 1964 je travaille à Roanne
 j'ai travaillé deux mois à Limoux
 j'ai travaillé le mois de janvier février

Les deux cas qui font exception : l'un vient après un temporel :

je travaille jusqu'à 1977 je travaille je travaille,

et l'autre se trouve dans le récit parodique que fait l'un de ces ouvriers de la fable de La Fontaine,

travaillez, prenez de la peine.

La tentation est grande de penser que "travailler", dans ce corpus, a une valeur sémantique telle qu'il s'accompagne nécessairement d'une valence qui précise le temps ou le lieu, et que de ce fait il n'est pas réductible à notre emploi "standard".

Pour ces deux verbes, "naître" et "travailler", il est instructif de voir la présentation qu'en donnent les dictionnaires, et comment cette présentation a évolué depuis un siècle environ. On y trouve une confirmation de nos impressions sur la création de valences nouvelles, soit par excès, soit par défaut.

— *Naître*. Pour notre usage standard contemporain, on proposerait deux systèmes de valence :

1) avec un sujet de type "je", "tu" (personne de discours), ce verbe exige un élément locatif ou temporel dans sa valence :

tu es né à tel endroit
 Victor Hugo est né en 1802

Il nous paraîtrait absurde de dire :

Victor Hugo est né
 qui est né ? — êtes-vous né ?

2) avec un sujet différent, "ça, le bébé, l'animal, la chose ...", cette valence n'est pas requise :

le bébé est né — est-ce que les chats sont nés ?
 un nouveau produit est né — une étoile est née,

(c'est aussi le cas avec la tournure impersonnelle, qui ne permet pas de construire directement une "personne de discours" comme "toi" ("il

est né toi"), et qui permet de se passer de la localisation, "il est né bien des gens").

L'emploi n° 1, avec mention de "date ou lieu de naissance", à la façon de l'état-civil, est noté en bonne place par les dictionnaires contemporains. Mais chez Littré, il occupe une place négligeable. On peut penser que la valence de "naître" s'est élargie, pour former l'emploi n° 1, de façon assez récente. Mais les enfants — qui ont par ailleurs de bonnes raisons d'avoir des particularités sémantiques sur un tel verbe — n'ont pas l'air de différencier ces deux systèmes de valence. Quand ils emploient

quand je suis né,

leur temporel *quand* semble jouer le rôle d'une simple rection; le verbe "être né" n'a pas de complément dans sa valence, et semble être l'équivalent de "exister", "avoir commencé à exister".

— *Travailler*. Un dictionnaire contemporain (Dictionnaire Larousse du Français contemporain, par ex.) mentionne en premier lieu des "emplois qui supposent une activité", et, immédiatement après, des activités professionnelles localisées. Un siècle plus tôt, Littré mentionnait en premier lieu des emplois comme

la fièvre le travaillait quand nous partîmes
"un oracle m'assure, un songe me travaille"

puis "par extension" semble-t-il

"Ce grand nombre de citoyens qui travaillaient la république"
(Montesquieu).

Les emplois avec localisation temporelle ou spatiale n'arrivent qu'en dixième position,

"les maçons travaillent très peu l'hiver".

Il est certain que pour les usagers actuels de la langue, la façon dont le locatif pénètre dans la valence de "travailler" est un élément essentiel de sa signification ¹.

¹ Comme me le fait remarquer R.L. Wagner (communication personnelle), il serait utile de rattacher "travailler" aux dérivés sur le même radical; par exemple le mot *travailleur* est un terme qui a dû naître dans "un milieu où *je travaille* appartenait à l'usage indépendamment de toute détermination locale (à Paris, à Lyon), ou relationnelle (pour tel ou tel patron). ./...

Pour tous ces faits de distinction entre valence et rection, on doit remarquer que :

- nos exemples les plus marquants viennent d'usagers "marginiaux", des enfants, des émigrés ..., et que, pour des raisons diverses, nous sommes au départ assez pessimistes sur notre capacité à bien "comprendre" leurs verbes ¹;
- nos remarques sont appuyées sur des considérations d'ordre statistique;
- il est difficile de trouver un consensus sur la délimitation exacte des valences; les dictionnaires n'y aident pas explicitement;
- on n'est jamais sûr d'avoir trouvé une nouvelle valence, ou simplement une valence voisine du même verbe.

Les lexicologues avertis savent que cette matière est faite d'approximation. Alain Rey (1977) écrit :

"La lexicographie décrit habituellement un système lexical qu'elle définit a priori et qui correspond à un modèle élaboré selon des règles non formulées, subjectives et souvent variables : intuition de l'unité lexicale, de son importance fonctionnelle, de sa valeur culturelle[...]

Le modèle est défini par référence à l'idiolecte du lexicographe, en partie par référence aux modèles analogues (les dictionnaires précédents) et en partie par référence à un corpus indéfini de phrases, c'est-à-dire à un ensemble de faits de discours".

"Travailleur" correspondrait à l'emploi sans complément de "travailler"; par ailleurs, il se serait dégagé un verbe "travailler" avec "complément d'objet", "travailler le bois", "ça le travaille", qui est coupé des dérivés comme "travailleur".

¹ A propos des enfants, R.L. Wagner me communique la réflexion suivante, qui comporte le genre de synthèse que nous recherchons :

"Avoir bobo, avoir mal, pour la majorité des enfants, correspond à la conscience d'un état passager, plus ou moins long. L'enfant est-il en état de comprendre que 'être malade' dénote une altération fonctionnelle plus ou moins grave ? J'en doute. Et beaucoup d'enfants de la bourgeoisie à qui le médecin dirait 'soyez sages, votre maman est malade' lui répondront 'Où a-t-elle mal ?' même si la mère est atteinte d'une maladie non douloureuse."

Dans les termes de l'analyse que nous adoptons, je dirais que les enfants ont sans doute des verbes "avoir mal", "être malade" qui nécessitent une valence locative : "avoir mal quelque part", "être malade de quelque part".

7. CONCLUSION

Il y a une grande différence entre les problèmes posés par l'identification des associés et l'identification de la valence. Les associés se laissent définir, grammaticalement, par toute une série de propriétés négatives : ils ne prennent pas de variations de modalités, ils ne sont pas soumis aux dispositifs verbaux; bref, ils échappent à la prise régissante du verbe. A cause de ces propriétés, on peut arriver à les cerner, aussi bien dans l'analyse théorique que dans la lecture cursive des textes, en s'appuyant sur le reflet que ces propriétés laissent dans le contexte. On peut également solliciter les informateurs pour leur demander s'ils acceptent, pour les associés ou pour les rections, des mises en équivalence, qui "ne changent pas le sens" ou "qui changent le sens", sans leur demander pour autant de se prononcer sur l'analyse du sens en question. Autrement dit, les différences entre divers associés et divers rectionnels sont comparables entre elles : un associé diffère toujours d'une rection par le fait qu'on ne peut pas le mettre sous "c'est ... que" ou sous le dispositif à intonation finale sans le modifier. Cette différence de statut fait que l'on peut se prémunir contre les contre-sens importants que l'on pourrait commettre si l'on confondait associés et éléments régis.

On ne peut venir à bout, par des procédés systématiques, de la différence entre valence et rection (sauf, sans doute, s'il s'agit de textes scientifiques, hautement codés dans leur vocabulaire)¹. Le français marque par des procédés morphologiques une partie de la valence des verbes, celle qui se manifeste par des formes *le*, *lui*, mais pas

¹ C'est peut-être en partie une illusion de penser que le domaine scientifique permet une plus grande stabilité dans la valence des verbes. D'après les observations de D. Lacombe, les mathématiciens se plaignent des glissements constants entre les constructions codées et les constructions du langage ordinaire. C'est un problème de savoir dans quelle mesure on a droit à la subversion dans les valences verbales, pour un énoncé de mathématiques. Peut-on passer de :

"Considérons un triangle rectangle ..."

à une valence (voisine mais distincte) du langage ordinaire, comme

"Considérons un triangle rectangle dans toute son étendue ..." ?

ailleurs. Cela laisse une grande zone de flou pour tous les autres cas, où l'on peut constamment être victime de "faux-sens", à l'intérieur de sa propre langue.

Ce flou est sans doute fondamental dans les échanges de signification entre locuteurs, et dans l'évolution des sens à travers les époques et à travers les milieux sociaux. La notion de "complément essentiel du verbe", opposée à celle de "complément accessoire" est une intuition qu'on ne peut pas vérifier par des procédés syntaxiques. Entre les différents locuteurs, essentiel et accessoire ne se laissent pas définir de la même façon; alors que les propriétés syntaxiques sont définissables pour tous les locuteurs de façon homogène.

Pour la différence entre rection et valence, à y regarder de près, on se trouve placé un peu dans la situation du traducteur qui, passant d'une langue à une autre sait qu'il a "trahi" les verbes, et qu'il n'en donne qu'une approximation. Il se peut qu'entre les différences valences de "naître" et de "travailler" chez les différents locuteurs, il ne puisse y avoir que des traductions approximatives, sans même que nous en ayons conscience.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire,
 1975, *Recherches en vue d'une théorie de la syntaxe; essai d'application aux pronoms*, Paris, Champion.
 1975, "De l'Ellipse", *Mélanges de Linguistique et de stylistique*, en Hommage à Georges Mounin, C.L.O.S., Université de Provence.
 1976, "A propos des traits syntactico-sémantiques : critique du trait '+/- humain'", Colloque de Montréal sur la syntaxe et la sémantique du français, *Cahiers de Linguistique* n° 8, Université du Québec à Montréal.

- 1977, "De la variation en morphologie", Colloque de Luminy sur la phonologie du français, *Publications de la Recherche scientifique*.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., et VAN DEN EYNDE K.,
"Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de Lexicologie*, 3, 1979.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl., VAN DEN EYNDE K. et DEULOFEU J.,
ouvrage à paraître.
- CHERVEL A.,
Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Paris, Payot, 1977.
- DEULOFEU J.,
"Les énoncés à constituant lexical détaché", *Recherches sur le français parlé, Publications du GARS*, n° 2, Aix-en-Provence, 1979.
- BODET M.-Cl.,
"Recherches sur la variation en morphologie", mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1980.
- BOULAKIA G.,
Phono-syntaxe, thèse de 3e cycle, Paris VII, 1978.
- GROSS M.,
Méthodes en syntaxe, Paris, Hermann, 1977.
Emission de France-Culture, juillet 1980.
- GUILLAUME G.,
Leçons de Linguistique, séries A, B, C, Paris, Klincksieck, 1971-1975.
- HARRIS Z.,
Structural Linguistics, The University of Chicago Press Phoenix Books, 1951.
Transformationelle Analyse, ed. Senta Plötz, Athenaeum Verlag, Berlin, 1972.
- HALLIER P.,
Recherches sur le vocabulaire des enregistrements faits auprès des enfants de migrants, Aix-en-Provence, 1980.
- KOULAYAN N.,
Enquête sur les productions orales et écrites des enfants de La Busserine, mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1980.
- LEVY L. et CABASSE B.,
"Recherches sur le parler des ouvriers émigrés dans la région de l'étang de Berre", mémoire de maîtrise, Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1977.

- MARTIN Ph.,
"Questions de phono-syntaxe et de phono-sémantique en français",
Linguisticae Investigationes II, 93-126 (1978).
- MELIS L.,
"Compléments de phrase et compléments transpropositionnels", *Travaux de Linguistique* n° 6, Publications du Service de Linguistique française de l'Université de l'Etat à Gand, 1979.
- MIGEON A.,
"Qui, pourquoi, comment, des devinettes ?", mémoire de maîtrise,
Bibliothèque de Linguistique française, Aix-en-Provence, 1976.
- REY A.,
Le Lexique : images et modèles; du dictionnaire à la lexicologie,
Paris, Colin, 1977.
- SEABRA Th.,
Etude comparée sur les clitiques du français et du portugais, thèse en cours, Aix-en-Provence.
- SKÅRUP P.,
Les premières zones de la proposition en ancien français, Essai de syntaxe de position, numéro spécial de *Revue romane*, n° 6, Copenhague, 1975.
- WAGNER R.L.,
Les vocabulaires français, Paris, Didier, 1970, 2 vol.

Les exemples de français parlé sont extraits de :

- ALISON LASH, Alison, enquête à Marseille, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1978.
- A.G. GIACOMI Alain, corpus enregistré à la Maison des Jeunes de La Rose, publié dans la thèse de troisième cycle, Aix-en-Provence, 1979.
- M.F.M. MOUSSET Marie-France, enquête à Aix, mémoire de maîtrise, Aix-en-Provence, 1976.
- CANADELL CANADELL J., corpus de l'année 1976.
- EF, GR, AN, ARVEL-BODET, DUCLAUT, D'ORIANO,
Corpus collectif de l'année de licence, 1979.
- B.B. Enregistrement de Bernard BOREL.
- RITOU Enquête auprès des pêcheurs, communiquée par B. BOREL.
- COL. Cl., enquêtes personnelles, 1980.